

M. Argue:

D. Les journaux font cela pour la Commission à titre gratuit?—R. Ils sont bien aise de publier ces listes.

D. Ça fait monter leur tirage?

M. DAVIDSON: Fin mai 1950, les récépissés de livraison non présentés, pour lesquels paiement avait été autorisé, représentaient 20,845,000 boisseaux, d'une valeur de \$4,993,000. Au cours des huit ou neuf dernier mois, le total en a été réduit de 15 à 5 millions de dollars, en chiffres ronds.

M. CHARLTON: Il y a encore des chèques en cours pour 23 millions de dollars.

M. EARL: Fin juillet, les chèques non présentés formaient un total de \$10,291,479.38.

M. CHARLTON: C'est-à-dire à la fin de juillet de l'an dernier?

M. EARL: Exactement. Nous allons nous procurer à votre intention les chiffres pour l'année courante assez tôt pour les soumettre au Comité.

M. JUTRAS: Avez-vous calculé le prix moyen sur le marché domestique pour la campagne agricole 1946-1947?

M. EARL: Si je me rappelle bien le sens de votre demande, vous voulez la séparation pour 1946 et le prix qui s'y rapporte?

M. JUTRAS: Pour l'année 1946-1947, là où il y a chevauchement.

M. EARL: Pour la campagne 1946-1947, la Commission a vendu à \$1.25 le boisseau, 38,825,726 boisseaux et 15 livres du type n° 1 Nord, domestique, durant la même campagne agricole, les ventes sur le marché domestique à raison de \$1.55 le boisseau pour le n° 1 Nord s'élevèrent à 37,628,279 boisseaux et 47 livres. Cela donne un total de 75,454,006 boisseaux et 2 livres.

M. HETLAND: M. McIvor doit-il faire un exposé sur l'avoine?

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous prêts à aborder la page 12? Si oui, nous devrions demander à M. McIvor de commencer avec la page 12.

Le TÉMOIN:

Avoine et orge

a) Prix minimums

En 1948-1949, la Commission fut autorisée à acheter à terme ou au comptant l'avoine Winnipeg à un prix au boisseau qui assurerait qu'on affirait continuellement aux producteurs de l'Ouest 61½ cents le boisseau, sur la base de l'avoine de provende n° 1 en entrepôt à Fort-William ou Port-Arthur.

Le prix était de 90 cents le boisseau pour l'orge de provende.

Ce n'était pas une transaction de la Commission au sens qu'on lui donne aujourd'hui. La Commission servait de truchement pour établir un prix minimum à l'avoine et à l'orge. Nous nous expliquons ainsi: "Vu que le cours du marché pour l'avoine et l'orge se maintint au-dessus des prix minimums pendant toute la campagne agricole, la Commission, en conséquence de ces prix minimums, n'acheta ni blé ni orge".

Le point suivant est la question des fonds de péréquation. En 1948-1949, la Commission a réparti aux producteurs l'avoir des fonds pour l'avoine et l'orge 1947-1948. Des fonds imputés à 1947, la Commission a versé \$4,269,706.84 pour l'avoine et \$4,402,527.75 pour l'orge.